

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que la soixante et douzième règle a été observée à l'égard de chacune d'elles :

De Fanny Margaret Riddell, de Beaconsfield, dans la province de Québec, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec George Field Herchmer ;

De William Arthur Lavell, de la ville de Smith's Falls, dans le comté de Lanark, province de Québec, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec Ada Mary Caton.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,

*Président.*

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ n° 8.

Lundi 16 mai 1887.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de l'honorable Donald McInnes et autres, de la cité de Montréal, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie des fers de Londonderry," et a constaté que l'avis de cette pétition a été publié seulement dans la *Gazette du Canada* et dans deux journaux locaux de la cité de Montréal. Comme les exploitations qu'ont en vue les pétitionnaires doivent se faire dans la province de la Nouvelle-Ecosse, l'avis aurait dû être publié dans les localités intéressées de cette province. Votre comité croit néanmoins devoir recommander la suspension de la 51e règle par rapport à cette pétition, vu que le comité qui sera saisi du bill pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis,

JAS. ROBT. GOWAN,

*Président.*

Sur motion de l'honorable M. Almon, secondé par l'honorable M. Turner, il a été Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de l'honorable Donald McInnes et autres, de la cité de Montréal, tel que recommandé par le septième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. Ogilvie a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour faire droit à Fanny Margaret Riddell."

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois le mardi, septième jour de juin prochain, et qu'avis de cette lecture soit affiché aux portes de la Chambre ; que les sénateurs soient notifiés d'être présents, et que la dite Fanny Margaret Riddell soit entendue par son conseil, à la dite seconde lecture, sur la vérité des allégations du dit bill, et que copie du dit bill soit signifiée à George Field Herchmer, et qu'avis soit donné à celui-ci de la dite seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves suffisantes de l'impossibilité de lui donner cet avis, et qu'il lui soit permis en même temps d'être entendu par son conseil pour faire valoir les raisons qu'il peut alléguer contre le dit bill.

Que la dite Fanny Margaret Riddell comparaisse devant cette Chambre mardi, le septième jour de juin prochain, pour être interrogée à la seconde lecture du dit bill,